

# Chauffage au mazout ou à gaz

Septembre  
2012

Information générale - IG 01

Chauffer un bâtiment a bien changé depuis 30 ans. Le mode de chauffage actuel consiste en un chauffage central à eau chaude alimenté au départ d'une chaudière à mazout ou à gaz.

Contrairement à ce qu'on croit, le risque d'incendie n'a pas été réduit à zéro. Encore trop d'incendies débutent au niveau de la chaudière. Mais que doit-on faire pour réduire les risques?

## L'entretien régulier

Il doit se faire par un chauffagiste. A l'occasion de l'entretien, il effectuera un nettoyage complet de la chaudière et du brûleur. Il changera le gicleur du brûleur à mazout et vérifiera si les réglages sont corrects. Il réduira ainsi les risques mais augmentera, le rendement de votre chaudière. Les émissions en gaz toxiques seront diminuées.

Lors de cet entretien, le chauffagiste vérifiera aussi si les sécurités prévues par le constructeur sont toujours opérationnelles et en bon état. Il vous informera aussi si votre chaudière est toujours aux normes et ce qu'il y a lieu de faire pour s'y conformer.

## Ramonage de la cheminée

Pour rappel, elle permet aux gaz de combustion de s'évacuer. Toute obstruction réduit le tirage et augmente donc le risque d'intoxication par CO. Le ramonage des chaudières à mazout doit se faire tous les ans et tous les 3 ans pour les chaudières à gaz.

## Environnement autour de la chaudière

La chaudière doit être accessible à tous moments. Tout stockage à proximité immédiate est dangereux. Tous

cartons, papier et autres matières combustibles doivent soit être enlevés du local de chaufferie ou placés à plus de 2,5 m.

## Ventilation de la chaufferie

Si la cheminée permet l'évacuation des gaz de combustion, il faut bien que de l'air puisse rentrer par autre part. Une ventilation directe vers l'extérieur est à prévoir. L'ouverture sera proportionnelle à la puissance de la (des) chaudière(s). Ainsi la chaudière pourra fonctionner correctement, son rendement sera alors optimal.

## Détection incendie

Quoi qu'elle n'est pas obligatoire, il est fortement conseillé d'en prévoir une. Ainsi un détecteur au plafond du local dans lequel se trouve la chaudière pourra vous avertir si un incendie a débuté. Grâce à cette alarme, une intervention précoce sera possible mais vous pourrez également mettre votre famille à l'abri. A ce propos, un détecteur dans le hall de nuit ou en haut de chaque cage d'escalier est certainement un plus.

## Détection gaz au plafond au dessus de la chaudière à gaz.

Il s'agit ici d'un niveau de protection supérieur. Nous le conseillons mais ne l'imposons pas. Il s'agit de placer un détecteur de gaz au plafond au dessus de la chaudière. Ce détecteur donnera une alarme mais agira également sur une électrovanne placée juste après le compteur de gaz. Ainsi l'alimentation en gaz de toute l'habitation sera coupée et tout risque d'explosion éloigné.

**Extinction automatique sur le brûleur de la chaudière à mazout.**

Il s'agit ici d'un niveau de protection supérieur. Nous le conseillons mais ne l'imposons pas. Il s'agit de placer un module composé d'un extincteur relié à une sécurité fondante. Lors d'un feu, cette sécurité fond et lâche un poids sur l'extincteur qui ainsi est activé. L'incendie est alors éteint. Idéalement le déclenchement de l'extincteur devrait couper l'alimentation électrique de la chaudière et de la pompe à mazout

Voici donc quelques simples conseils qui peuvent contribuer à une sécurité accrue.

Allianz Insurance Luxembourg